

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 3 AVRIL 2018**

**Objet**

**Rénovation de  
l'école Blum et  
création d'un self-  
service.  
Autorisation de  
programme et  
crédits de paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,  
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,  
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG,  
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET M. BOURIGAULT,  
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU,  
M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN  
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT**

**Absent :**

**M. BELLOC**

**Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**32**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 6 Novembre 2017, le Conseil municipal a voté une autorisation de programme de 2 782 423,97€ pour la rénovation et l'extension de l'Ecole Blum et la création d'un self-service.

La phase études (validation des éléments de mission et choix techniques) a pris plus de temps que prévu, ce qui entraîne un décalage des travaux prévus en 2017 sur 2018 et 2019. La phase étude va se poursuivre par la réalisation du dossier PRO, puis le DCE pour le

premier semestre 2018. Les travaux devraient être engagés pour septembre 2018 sur la partie de la future restauration. Le reste des travaux se déroulera durant toute l'année 2019.

Il est proposé, sans modifier l'autorisation de programme, de planifier les crédits de paiement comme suit :

Rénovation de l'Ecole Blum - Opération n° 1509

<b>Autorisation de programme</b>	<b>2 782 423,97</b>
Réalisé 2015	4 730,35
Réalisé 2016	29 693,62
Réalisé 2017	100 174,52
Crédits de paiement 2018	500 000,00
Crédits de paiement 2019	2 147 825,48

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 21 mars 2018 ;

Vu l'avis de la Commission urbanisme, renouvellement urbain et services techniques du 23 mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

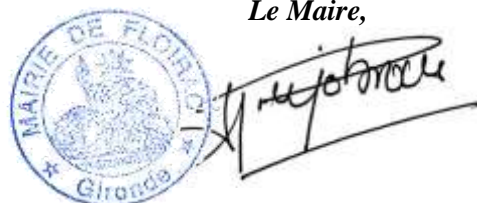
**PRECISE** que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

**DIT** que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget 2018 et que les crédits de paiement 2019 seront inscrits au budget primitif 2019.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

*A la Mairie de FLOIRAC, le 4 AVRIL 2018*

*Le Maire,*



Nombre de votants : 31  
Suffrages exprimés : 31  
Pour : 31  
Contre :  
Abstention :